

■ La PDAP, c'est quoi ?

La Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité est un service qui propose un diagnostic à partir de différentes évaluations réalisées par une équipe spécialisée.

■ La PDAP, c'est pour qui ?

La Plateforme concerne des enfants à partir de 2 ans, dont des suspicions de Troubles du Spectre Autistique ont déjà été évoquées par un professionnel de santé.

La PDAP est sectorisée, le lieu d'habitation des familles doit correspondre à la zone géographique définie.

■ Quel est le rôle de la PDAP ?

- Confirmer ou infirmer un diagnostic.
- Proposer une orientation adéquate et des recommandations de prise en charge de l'enfant.
- Orienter, le cas échéant, vers un CDE (Centre de Diagnostic Expert).
- Assurer l'accompagnement des familles.
- Participer à la sensibilisation ainsi qu'à la formation des acteurs locaux.

■ La PDAP, ça se passe comment ?

Vous êtes préoccupés par le développement de votre enfant :

Parlez-en à un professionnel de santé (médecin traitant, pédiatre, psychiatre, PMI...), qui rédigera un **courrier d'orientation pour demande de diagnostic**.

Prenez contact avec la PDAP par téléphone pour la constitution du dossier.

Nous étudierons les éléments du dossier en équipe.

Nous vous proposerons une consultation médicale spécialisée, pour affiner le type d'évaluation.

- de 6 ans :
Evaluation
groupe et
bilans

+ de 6 ans :
Bilans
individuels

Nous vous proposons un rendez-vous afin de communiquer les résultats des évaluations ainsi que l'annonce du diagnostic, et vous remettons un compte-rendu unique.

Nous vous accompagnons vers des dispositifs adaptés en fonction de l'orientation préconisée.

■ La PDAP, c'est qui ?

La PDAP est un service du CAMSP APF France Handicap de Pontoise, issu d'un partenariat avec le service de psychiatrie infanto-juvénile de l'Hôpital René Dubos de Pontoise.

Elle est financée par l'ARS et le Conseil Départemental du Val d'Oise.



